



cdd remplacement temporaire terme imprécis

Par **christophe22000**, le **30/05/2022** à **14:13**

bonjour, en 2019 j'ai signé un CDD "remplacement temporaire terme imprécis", pour remplacer une salariée de l'entreprise qui était missionnée pendant 18 mois sur un autre poste. (la durée de cette mission était connue par l'entreprise).

Au bout des 18 mois, on m'a informé par téléphone que mon contrat était prolongé car la salariée que je remplaçais était prolongée de 18 mis sur sa mission.

Je continue donc mon conrat. On m'a informé oralement que je terminais le 31 octobre 2022 car la salariée missionnée réintégrait son poste le 1er novembre.

Question: est-il normal qu'on m'ait proposé un CDD à terme imprécis alors que la durée de l'absence est connue ? est-il normal de ne pas avoir eu d'avenant pour la prolongation ?

Puis-je réclamer une requalification en CDI ?

Merci beaucoup de vos conseils de de votre aide

voici comment est rédigé mon contrat: "**Durée du contrat:** Ce contrat prend effet à la date du 04/11/2019. Il est conclu pour la durée minimale de 18 mois. Si le détachement du salarié devait se prolonger au-delà de cette période minimale, le présent contrat cessera de plein droit et sans formalité à la date à laquelle la mission du salarié remplacé prendra fin."

Par **janus2fr**, le **30/05/2022** à **16:34**

Bonjour,

[quote]

Question: est-il normal qu'on m'ait proposé un CDD à terme imprécis alors que la durée de l'absence est connue ? est-il normal de ne pas avoir eu d'avenant pour la prolongation ?

[/quote]

Bah non, la durée d'absence n'était pas connue, la preuve en est qu'au bout des premiers 18 mois, elle n'a pas pris fin.

Puisque vous avez un CDD sans terme précis, il n'y avait pas d'avenant à conclure puisque

ce CDD prend fin au retour du salarié remplacé ou si son contrat venait à être définitivement rompu.

[quote]

Puis-je réclamer une requalification en CDI ?

[/quote]

Et pour quelle motif ?